

RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 684 ET 684-1
ANNEXE « A »
VERSION INTÉGRÉE**

ANNEXE « A »

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	5
1.1 Émission de documents	5
1.2 Attestations et assermentations	5
1.3 Autres frais	6
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques.....	7
2. SERVICE DE POLICE	8
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES	10
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre intervention pour le compte de non-résident du territoire desservi	10
3.2 Certificat d'autorisation	11
3.3 Location d'équipement	11
3.4 Autres frais	11
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	12
4.1 Réseau d'aqueduc et d'égout	12
4.2 Service de réfection	13
4.3 Autres	14
4.4 Équipements	15
4.5 Main-d'œuvre	15
4.6 Matériaux	15
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES.....	16
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	16
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
6.1 Demande et émission de permis	17
6.1.1 Permis de lotissement.....	17
6.1.2 Demande de permis de construction	17
6.1.3 Permis d'opération	19
6.2 Émission de certificats.....	20

ANNEXE « A »

6.2.1 Certificat d'autorisation.....	20
6.2.2 Certificat d'occupation.....	21
6.2.3 Autres demandes.....	22
6.2.4 Autres frais.....	24
7. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE – VOLET LOISIRS.....	26
7.1 Administration.....	26
7.1.1 Carte de citoyen.....	26
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la Ville.....	26
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent.....	26
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : Guide d'activités Loisirs et Sport.....	27
7.2 Activités.....	28
7.2.1 Programmation sportive.....	28
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche.....	29
7.3 Location de locaux et de plateaux.....	32
7.3.1 Terrains sportifs.....	32
7.3.2 Chalets municipaux.....	35
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires.....	36
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires.....	37
7.4 Division aquatique.....	39
7.4.1 Programmation.....	39
7.4.2 Bains.....	43
7.4.3 Location.....	45
7.4.4 Vente de produits.....	46
7.5 Complexe sportif Gilles-Tremblay.....	47
7.5.1 Programmation.....	47
7.5.2 Location de locaux.....	48
7.6 Centre communautaire Laurent-Venne.....	51
7.6.1 Programmation.....	51

ANNEXE « A »

7.6.2 Location de locaux	52
7.6.3 Location de matériel et équipement.....	58
7.6.4 Autres frais	58
8. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE – VOLET CULTURE	59
8.1 Réseau des bibliothèques	59
8.1.1 Abonnement pour non-résident & non-propriétaire	59
8.1.2 Accès au Créalab	59
8.1.3 Autres frais liés aux prêts.....	60
8.1.4 Autres frais et services.....	61
8.1.5 Frais de consommables au Créalab	62
8.2 Location de locaux et autres espaces	63
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)	63
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)	69
8.2.3 Location d'espace pour concessions	70
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création).....	71
8.3 Autres projets culturels	72
8.3.1 Croisières patrimoniales.....	72
8.4 Tournage	72
8.4.1 Frais de base pour un tournage	72
8.4.2 Frais complémentaires.....	72
8.5 Prêt d'équipements	73
8.5.1 Équipements légers	73
8.5.2 Équipements techniques.....	75
8.5.3 Équipements lourds	77
Politique d'annulation – Service de la vie citoyenne.....	78
Politique de réservation de locaux municipaux et plateaux sportifs.....	80
Numéros d'inscription aux taxes de vente	82

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS							
1.1 Émission de documents							
a)	Copie d'un état détaillé des taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	L'abonnement au service en ligne Immonet (\$) permet aux professionnels reliés au domaine financier de l'immobilier de consulter le dossier foncier complet pour une propriété donnée.	
b)	Copie d'un compte de taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	Le service en ligne Immonet permet de consulter gratuitement* la version électronique d'un compte de taxes pour une propriété donnée (*sujet à une limite par utilisateur).	
c)	Copie d'un reçu : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
d)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - copie du plan général des rues ou de tout autre plan ; - copie d'un extrait du rôle d'évaluation ; - copie de règlement municipal ; - copie du rapport financier ; - reproduction de la liste des contribuables ou habitants ; - reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ; - page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment ; - page dactylographiée ou manuscrite.	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignement personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.10.101
1.2 Attestations et assermentations							
	Certificat de vie ou déclaration assermentée : - Offert uniquement aux résidents	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS								
1.3 Autres frais								
a)	Frais encourus pour : - effet retourné par l'institution financière* (<i>exception</i> : cour municipale = <i>tarif judiciaire en matière pénale</i> prévu selon la <i>Loi sur l'administration fiscale</i>)	40 \$	par chèque			√	Pour tous les cas sauf si mention «tireur décédé» * Frais non applicables dans le cas où une personne nous achemine un chèque en remplacement.	01.233.33.000
b)	Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement des constats et des frais de cour par carte de crédit (autres modes qu'au comptoir) :	3.50 \$	par transaction	√				01.233.90.056
	- constat ou dossier criminel (paiement complet) [téléphone]	Gratuit				√		
	- entente de paiement [Internet]	2.25 \$	par transaction	√				
	- entente de paiement [téléphone]	Gratuit				√		
	- frais judiciaires [Internet]	3.50 \$	par transaction	√				
	- frais judiciaires [téléphone]	Gratuit				√		
c)	Utilisation du service de plaider en ligne via Internet	Gratuit				√		
d)	Frais administratifs liés au paiement d'un dossier d'une autre cour municipale pour amende impayée pour lequel le permis de conduire est suspendu incluant l'émission de l'avis de paiement pour la levée de suspension*	26 \$	par transaction	√			* Offert uniquement aux citoyens desservis par la cour municipale de Repentigny et à la condition que la cour municipale d'où émane le dossier accepte ce type de transaction.	01.233.90.056

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS								
1.3 Autres frais (suite)								
e)	Frais pour compléter la section "Renseignements de la Cour" dans le cadre de demandes de pardon	31 \$	par transaction	√				01.233.90.056
f)	Recueil Histoires d'inclusion	12.70 \$	par recueil	√ (TPS seulement)				01.233.90.131
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques								
a)	Émission de licence	30 \$	par licence			√	La gratuité est également applicable : 1) aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet. 2) à une personne qui bénéficie de la zoothérapie à condition que celle-ci produise une preuve à l'effet que ce type de thérapie lui a été prescrit ou recommandé par une personne ou un organisme apte à le faire. 3) nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.	01.233.11.002
	- Dont le propriétaire est âgé de 65 ans et plus au 31 décembre précédent l'année visée par la licence, et ce, sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire	Gratuit				√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant)	Gratuit				√		
b)	Remplacement de licence	5 \$	par licence			√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	Gratuit				√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE							
a)	Document visé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Rapport d'événement ou d'accident	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.20.107
b)	Vérification sécuritaire à des fins civiles et/ou prise d'empreintes digitales : - Vérification sécuritaire à des fins civiles	Montant selon le tarif en vigueur en vertu de l'Entente-cadre établie entre le ministère de la Sécurité publique et les Centres de services scolaire au moment de la demande			√		01.234.20.103
	- Frais pour la prise d'empreintes digitales <i>Crédit de 25\$ applicable si la nature du dossier relativement à la prise d'empreintes digitales est sans frais à la GRC</i>	60 \$			√		
	- Vérification des antécédents pour les bénévoles relevant d'un organisme reconnu par une ville desservie par le Service de police ou d'une organisation liée par un protocole d'entente en la matière	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE (suite)							
c)	Vérification des pièces d'identification d'un véhicule	170 \$			√		01.233.90.031
d)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√	√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant. Les autres situations sont taxables.	01.234.20.106
e)	Fourrière municipale						01.234.20.204
	- Véhicule saisi	Montant selon les tarifs de la S.A.A.Q.		√			
	- Véhicule remisé	Montant selon les tarifs en vigueur en vertu du protocole d'entente avec l'Association des remorqueurs de Repentigny (frais de remorquage & d'entreposage quotidien)		√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3. SERVICE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES								
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou toute autre intervention pour le compte d'un non-résident du territoire desservi								
		TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES					01.234.20.104
a)	Véhicule* :					√ Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité	*Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à l'item d.)	
	- échelle/plate-forme 100'	9 640 \$	2 730 \$		√			
	- camion citerne	2 410 \$	640 \$		√			
	- autopompe	2 410 \$	640 \$		√			
b)	Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* :					√ Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité	*Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables	
	- sauvetage nautique/glace	4 820 \$	1 440 \$		√			
	- matières dangereuses	9 640 \$	2 730 \$		√			
	- sauvetage vertical et espace clos	9 640 \$	2 730 \$		√			
c)	Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*			√		*Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.	
d)	Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration (1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)*			√		*Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne)	

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
3. SERVICE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES									
3.2 Certificat d'autorisation									
a)	Certificat d'autorisation de brûlage	55 \$				√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 479 et ses amendements	01.233.11.004	
b)	Certificat d'autorisation pour événements spéciaux :					√			
	- de base	Sans frais				√			
	- conformité - pyrotechnie	Sans frais				√			
3.3 Location d'équipement									
	- roulotte - simulateur d'incendie	2 400 \$	1/2 journée (max. 4 heures)		√		Incluant les opérateurs	01.234.20.202	
		2 800 \$	par jour						
	- simulateur - extincteur portatif	125 \$	par jour		√		Transport non inclus		
	- simulateur - porte d'entrée par effraction	125 \$	par jour		√		Transport et matériel en bois non inclus		
	- simulateur - panneau d'alarme incendie	125 \$	par jour		√		Transport et combustible non inclus		
3.4 Autres frais									
a)	Intervention / décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.				√		01.234.20.105	
b)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'une municipalité, d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration				√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire- occupant (non taxable). Les autres situations sont taxables.	01.234.20.105	
					√			01.234.20.101	
c)	Boîtier à clé sécuritaire Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	191 \$			√			01.234.20.101	
d)	Frais afin de rendre les lieux sécuritaires	Coût réel plus les frais d'administration				√	Selon les modalités prévues au règlement 479 et ses amendements	01.234.20.105	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS								
Note: Lorsque les frais d'administration s'appliquent en vertu de la présente section, le montant maximal de ces frais est soumis à un maximum de 1,000\$ par événement.								
4.1 Réseaux d’aqueduc et d’égout								
a)	Nouveau branchement Relocalisation Changement de diamètre d’une entrée de service Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	212 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d’administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
b)	Vanne d'arrêt extérieure (boîte de service) : - localisation et/ou ajustement	Gratuit ⁽¹⁾	425 \$ ⁽²⁾			√	(1) : la gratuité s'applique que pendant les heures d'ouverture du comptoir du service.	
	- ouverture	130 ⁽⁴⁾				√	(2) : la facturation unique de 425 \$ inclut l'ensemble des interventions requises peu importe le moment où elles sont réalisées en dehors des heures d'ouverture.	
	- fermeture	130 ⁽⁴⁾				√		
		- localisation de plusieurs services (boite de service, aqueduc, égout, fil de lampadaire) ⁽³⁾	546 \$				√	
c)	Vanne d’arrêt extérieure (supérieure à 2" de diamètre) : - remplacement ou réparation de vanne d’arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration				√	Dépôt obligatoire de 2 500 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
d)	Compteur d’eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût net plus les frais d'administration				√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	
e)	Frais de surveillance lors d'un test de pression dynamique et statique sur bornes incendie (test à la charge du demandeur)	437 \$	par test			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.2 Service de réfection								
a)	Bordure: - coupe régulière	255 \$	jusqu'à 1 mètre			√		01.234.30.201
		53\$	par mètre excédentaire			√		
	- réfection complète	Coût net plus les frais d'administration (min. 164 \$)				√		
	- sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	153 \$				√		
b)	Trottoir: - réfection complète	Coût net plus les frais d'administration (min. 164 \$)				√		
c)	Réfection de pavage sur la voie publique	155 \$	par mètre carré			√		
d)	Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc.)	25 \$	par mètre carré			√		
e)	Réfection de pavé-uni	124 \$	par mètre carré			√		
f)	Réfection de muret	164 \$	par mètre linéaire			√		
g)	Autre réfection (aménagement paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration				√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.3 Autres								
a)	Travaux spéciaux d'infrastructures	212 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.30.201 (réfection) 01.234.40.103 (aqueduc / égout)
b)	Travaux d'arboriculture dans un espace public municipal contigu à une propriété privée pour les cas de nécessité identifiés, mais non prioritaires selon la grille d'évaluation établie par la division des parcs et espaces verts : - traitement des insectes et/ou maladie de l'arbre - élagage - abattage & essouchage	Coût net plus les frais d'administration				√	Dépôt obligatoire de 200\$ par arbre Dépôt obligatoire de 400\$ par arbre Dépôt obligatoire de 1500\$ par arbre (05.139.01.009)	01.234.70.910
c)	Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	Selon les tarifs décrétés à l'article 5.1				√		01.234.40.103

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.4 Équipements								
a)	Équipements (<i>main d'œuvre en sus - voir 4.6</i>) :							
	- camionnette de contremaître / technicien	74 \$	de l'heure			√		
	- camion de service	106 \$	de l'heure			√		
	- camion de coupe	106 \$	de l'heure			√		
	- tracteur ou remorque ou roulotte	116 \$	de l'heure			√		
	- camion 6 roues	116 \$	de l'heure			√		
	- camion 10 roues	132 \$	de l'heure			√		
	- camion 12 roues	153 \$	de l'heure			√		
	- balai de rue	160 \$	de l'heure			√		
	- camion citerne	124 \$	de l'heure			√		
	- chargeur	138 \$	de l'heure			√		
	- rétrocaveuse	116 \$	de l'heure			√		
	- cureur d'égout	202 \$	de l'heure			√		
	- épandeuse	138 \$	de l'heure			√		
	- souffleur à neige	244 \$	de l'heure			√		
	- marteau hydraulique (tramac)	74 \$	de l'heure			√		
b)	Autres équipements (<i>main d'œuvre en sus - voir 4.6</i>) :							01.234.30.201 (réfection bordures, trottoirs et pavage) 01.234.40.103 (raccordement aqueduc et égout)
	- compresseur ou pompe	69 \$	de l'heure			√		
	- dégeleuse ou soudeuse	91 \$	de l'heure			√		
	- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne, etc.)	64 \$	de l'heure			√		
	- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration				√		
4.5 Main-d'œuvre		Coût réel selon les taux prévus à la convention collective / cahier des conditions de travail en vigueur avec un minimum de 3 heures plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration				√		
4.6 Matériaux (pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.) et sous-traitants		Coût net plus les frais d'administration				√		
2026, r. 684-1, a. 4								

01.234.30.201
(réfection
bordures,
trottoirs et
pavage)

01.234.40.103
(raccordement
aqueduc et
égout)

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES							
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé							
Note : Le dépôt obligatoire est reçu à titre de garantie d'exécution pour les travaux faits sur une partie de l'emprise de rue, et ce, en marge du permis de construction. Ce dépôt est retourné au requérant à la fin des travaux seulement si la remise en état de l'emprise est faite à la satisfaction de la direction du service de la gestion des infrastructures. La Ville conserve en tout ou en partie du montant déposé en garantie lorsque, malgré l'envoi d'un avis ordonnant la remise en état assorti d'un délai d'au moins 5 jours, celle-ci n'est pas complétée dans le délai imparti. Le fait pour la Ville de conserver le montant déposé en garantie ne peut s'interpréter comme une renonciation de sa part à exercer ses autres droits et recours, notamment pour obtenir la pleine valeur des dommages causés à sa propriété.							
a)	Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout (pluvial et/ou sanitaire) incluant les travaux accessoires de réfection de bordure et/ou trottoir effectués par l'entrepreneur privé : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	 546 \$ par tranchée plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures à taux simple par tranchée, un tarif à 76 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			 √ √	 Dépôt obligatoire de 5 000 \$ par tranchée en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	01.234.40.104
b)	Autres travaux d'infrastructures effectués par l'entrepreneur privé (ex.: modification d'un terre-plein, déplacement d'un lampadaire, modification d'une entrée charretière) : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	 546 \$ par tranchée (ou 273 \$ dans le cas d'un ponceau) plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures (3,5 heures dans le cas d'un ponceau) à taux simple par tranchée, un tarif à 76 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			 √ √	 Dépôt obligatoire de 3 500 \$ par site en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009). Le dépôt n'est pas requis pour les dossiers de ponceau.	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE							
Règles concernant l'émission (pour les règles de remboursement, voir à la fin de la présente section) :							
	Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.						
	Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.						
	Dans le cas d'une tarification au / 1 000 \$, la base de référence est la valeur des travaux déclarée.						
	Dans le cas d'un incendie touchant un bâtiment, le tarif est réduit à 50% du montant applicable.						
	<u>L'émission d'un permis ou d'un certificat est sans frais dans les situations suivantes</u> : - demande de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme reconnu ; - demande dans le cadre du projet « Un Bonheur à la fois » ; - demande pour des travaux de construction et rénovation écologique - « Programme Repentigny Habitation Durable » ou visant des travaux d'accessibilité de bâtiments existants.						
	Les tarifs sont majorés de 100 % pour tout permis ou certificat délivré après la fin des travaux pour lesquels un permis était requis, ainsi que pour tout permis ou certificat délivré après qu'un avis d'arrêt des travaux ait été émis par la Ville de Repentigny en raison de l'absence d'un permis ou d'un certificat pour les travaux qui étaient en cours d'exécution avant que les travaux ne soient arrêtés.						
6.1 Demande et émission de permis							
6.1.1 Permis de lotissement							
	- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	141 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé	01.233.11.001
	- Par lot additionnel	35 \$			√		
6.1.2 Demande de permis de construction							
a)	Nouveau bâtiment principal: - Usage habitation ou mixte : - Unité de logement et/ou de chambre	1 339 \$			√		01.233.11.001
	- Unité de logement comportant un logement d'appoint	1 288 \$			√		
	- Usage autre qu'habitation (excluant usages agricoles/incluant sous-sol)	218 \$ + (11 \$ /1 000 \$) [Minimum 1 639 \$]			√		
	- Usage agricole : - Logement permanent pour travailleurs saisonniers de plus de 10 lits	437 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE									
6.1.2 Permis de construction (suite)									
b)	Nouveau bâtiment accessoire:							01.233.11.001	
	- Usage habitation (unifamiliale ou autre type):								
	- Avec fondation ou dalle de béton	103 \$				√			
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :								
	- Pour une superficie de plus de 13 m ² à ≤ 150 m ²	103 \$				√			
	- Pour une superficie > 150 m ²	155 \$				√			
c)	Abri d'auto permanent	81 \$	par demande			√			
d)	Clôture	28 \$	par demande			√			
e)	Piscine hors terre (incluant piscine gonflable si permis est requis)	77 \$	par demande			√			
f)	Spa de plus de 2 000 litres	77 \$	par demande			√			
g)	Piscine creusée	88 \$	par demande			√			
h)	Plate-forme de piscine	55 \$	par demande			√			
i)	Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eau souterraine	87 \$	par demande			√			
j)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation unifamiliale						(1) : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.		
	- Rénovation	43 \$	par unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾			√			
	- Agrandissement	218 \$				√			
	- Ajout d'un logement d'appoint	218 \$				√			
k)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation - 2 unités ou plus (logement et/ou chambre)						(2) : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.		
	- Rénovation intérieure par unité	164 \$ + (4 \$ /1 000 \$) ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾				√			
	- Ajout d'un logement ou d'une chambre	1 093 \$				√			
	- Autres travaux	164 \$ + (4 \$ /1 000 \$)				√			

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE							
6.1.2 Permis de construction (suite)							
l)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage autre qu'habitation						01.233.11.001
	- Usage autre qu'agricole	218 \$ + (11 \$ / 1 000 \$)				√	
	- Usage agricole :	218 \$				√	
	- Pour le 1 ^{er} 75 m ² de plancher	1 \$				√	
	- Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant sous-sol)					√	
m)	Rampe d'accès extérieure ou plate-forme élévatrice (intérieure/extérieure) pour handicapé	Gratuit				√	
n)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment accessoire ou construction accessoire:						
	- Usage habitation (incluant terrasse surélevée de piscine)	38 \$	par demande			√	
		Gratuit ⁽¹⁾				√	
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles)	81 \$	par demande			√	
o)	Éolienne ou parc éolien de nature commerciale	131 \$				√	
p)	Implantation, agrandissement ou remplacement d'un établissement d'élevage à forte charge d'odeur	131 \$				√	
6.1.3 Permis d'opération							
a)	Permis saisonnier concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement						
	- Permis d'entrepreneur en déneigement	109 \$				√	
	- Vignette d'identification (ou remplacement)	5 \$				√	
						Selon les modalités prévues au règlement numéro 465 et ses amendements	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE								
6.2 Émission de certificats								
6.2.1 Certificat d'autorisation								
<u>Note:</u> - Le tarif du renouvellement d'un certificat d'autorisation échu de type a) à i) inclusivement équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un certificat identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du certificat visé. - Si des modifications sont apportées à l'objet du certificat, le tarif en vigueur d'un nouveau certificat doit être appliqué.								
a)	Démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal							01.233.11.001
	- Usage habitation :	131 \$	par demande			√		
	- Usage autre qu'habitation :	164 \$	par demande			√		
b)	Déplacement d'un bâtiment principal	546 \$	par demande			√	Dépôt obligatoire de 1 000 \$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.	
c)	Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui	164 \$	par demande			√		
d)	Affichage (installer, modifier ou agrandir):	164 \$	par enseigne			√		
e)	Aménagement d'un terrain							
	- Usage habitation - moins de 10 logements pour :							
	- un terrain riverain à un cours d'eau (exception unifamiliale)	70 \$	par demande			√		
	- un terrain riverain à un cours d'eau - unifamiliale	Gratuit				√		
	- Usage habitation - 10 logements et plus pour :							
	- un terrain non-riverain à un cours d'eau	81 \$	par demande			√		
	- un terrain riverain à un cours d'eau	546 \$	par demande			√		
	- Usages autres qu'habitation (excluant les usages agricoles)	109 \$	par demande			√		
f)	Installation ou modification d'une marina ou d'un quai	81 \$	par demande			√		
g)	Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	546 \$	par antenne			√	<u>Note :</u> aucun certificat n'est requis lorsqu'il s'agit : 1° d'une antenne de type parabolique d'un diamètre de 0,6 m ou moins ; 2° d'une antenne verticale ou horizontale utilisée pour la réception d'ondes télévisuelles.	
h)	Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	81 \$	par demande			√		
i)	Activité de vente extérieure temporaire:							
	- Vente : trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël	81 \$	par demande			√		
	- Vente : charité, communautaire, humanitaire	Gratuit				√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE								
6.2.1 Certificat d'autorisation (suite)								
j)	Coupe d'un arbre (> 20 cm de diamètre)	55 \$	par demande			√		01.233.11.001
k)	Application de pesticides et/ou épandage d'engrais à des fins commerciales	81 \$	par demande			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 515 et ses amendements	
		5 \$	par vignette			√		
l)	Installation d'un dortoir de chantier (logement pour travailleurs saisonniers)	Gratuit				√		
6.2.2 Certificat d'occupation								
a)	Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	155 \$	par usage			√		01.233.11.001
b)	Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	155 \$	par usage			√		
c)	Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	155 \$	par usage			√		
d)	Occupation temporaire du domaine public : - Émission ou modification ou prolongation	155 \$	par acte			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 625 et ses amendements relatif à l'occupation temporaire du domaine public	
	- Frais d'occupation	0.50 \$	par m ² par jour			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE							
6.2.3 Autres demandes							
a)	Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public) : - régularisation - travaux projetés	927 \$ 1 442 \$			√ √		01.234.60.107
b)	Demande de modification réglementaire d'urbanisme	6 180 \$			√	- 2 060 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 120 \$ non remboursable à compter de l'adoption du projet de règlement de modification	01.234.60.106
c)	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) Demande en vertu du Règlement relatif au zonage incitatif	6 180 \$			√	- 2 060 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 120 \$ non remboursable à compter de la recommandation favorable du CCU au conseil municipal	01.234.60.112
d)	Demande visant l'approbation d'un usage conditionnel	1 311 \$			√		
e)	Demande de mesures différentes et solutions de rechange	656 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE									
6.2.3 Autres demandes (suite)									
f)	Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)								
	Usage habitation unifamiliale seulement (construction, rénovation et agrandissement)	72 \$				√		01.234.60.110	
	Usage habitation (tous les types sauf unifamilial) - nouveau bâtiment principal :						Note : l'étude d'une demande qui fait suite à une demande antérieure refusée est sans frais à la condition que celle-ci soit présentée à l'intérieur d'un délai d'un an à compter de la date de refus.		
	- tarif de base	164 \$				√			
	- plus : tarif par logement et/ou par chambre additionnel	55 \$				√			
	- maximum applicable par dossier	1 545 \$				√			
	- agrandissement, rénovation ou modification	155 \$				√			
	Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :								
	- nouveau bâtiment (excluant logement pour travailleurs saisonniers)	819 \$				√			
	- logement pour travailleurs saisonniers	Gratuit				√			
	- agrandissement, rénovation ou modification	382 \$				√			
	- Autre dossier ou modification d'une demande déjà approuvée	155 \$				√			
g)	Contribution financière pour l'exemption d'aménagement de case de stationnement	5 464 \$	par case			√			01.233.50.005
h)	Demande d'acquisition d'un terrain municipal	546 \$	par demande			√	Remboursable dans le cas où la municipalité se désiste	01.233.90.016	
i)	Demande d'autorisation de démolition :						Selon les modalités prévues au règlement numéro 624 et ses amendements	01.234.60.114	
	- avis préliminaire du Comité de démolition	109 \$				√			
	- bâtiment assujéti au Règlement de démolition	164 \$				√			
	- bâtiment patrimonial assujéti au Règlement de démolition	437 \$				√			
j)	Demande d'utilisation d'un bac roulant supplémentaire - collecte des déchets ultimes	100 \$	par demande			√	Selon les conditions prévues au formulaire de demande. Le tarif s'applique pour l'année civile d'implantation, et ce, peu importe le moment de la demande. La tarification pour les années subséquentes s'effectuera à même le compte de taxes annuel.	01.212.13.001	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE								
6.2.4 Autres frais								
a)	Fauchage ou coupe de broussailles, de l'herbe ou du gazon d'une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais d'administration				√		01.234.60.101
b)	Vignette «pas de colporteurs»	5 \$		√				01.233.90.029
c)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Plan général	Montant selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels du gouvernement du Québec				√		01.234.60.108
d)	Inspection de l'aqueduc et/ou de l'égout privé avec ou sans raccordement à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	164 \$	par bâtiment			√		01.234.60.105
e)	Bac roulant bleu municipal (360 litres)* : - fourniture du bac	136 \$	par bac			√	*Bris, vandalisme ou bac supplémentaire non couvert par le programme ÉEQ.	01.233.90.019
	- frais de livraison	29 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
f)	Bac roulant brun municipal (240 litres)* : - fourniture du bac	78 \$	par bac			√	*Bris, vandalisme ou bac supplémentaire	01.233.90.018
	- frais de livraison	29 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
g)	Bornes de recharge électrique (Circuit électrique d'Hydro-Québec) - Recharge à une borne électrique publique municipale - niveau 2	1 \$	de l'heure	√				01.233.90.024
h)	Entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet	Coût net plus les frais d'administration d'un montant équivalent au montant des taxes récupérés				√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 602 et ses amendements	01.234.45.101
i)	Frais afin de rendre les lieux sécuritaires	Coût réel plus les frais d'administration				√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 600 et ses amendements	01.233.90.047

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE						

Règles sur les remboursements (section du Service de l'urbanisme et du développement durable) :		
a) <u>Permis ou certificat d'autorisation et d'occupation</u> :		
- Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Désistement du requérant avant la délivrance du permis ou du certificat : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Permis ou certificat délivré : aucun remboursement.		
b) <u>Demande discrétionnaire au comité consultatif d'urbanisme (CCU) telle que PIIA, dérogation mineure, usage conditionnel ou autres</u> :		
- Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Désistement du requérant avant la présentation d'une demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Demande qui a fait l'objet d'une recommandation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : aucun remboursement.		
c) <u>Demande au comité de démolition (CDD)</u> :		
- Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Désistement du requérant avant la présentation d'une demande au comité de démolition (CDD) : remboursement de 50 % du tarif payé;		
- Demande qui a fait l'objet d'une décision par le comité de démolition (CDD) : aucun remboursement.		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7. SERVICE VIE CITOYENNE - VOLET LOISIRS								
Note:	En matière d’activités de loisirs organisées et dispensées par la Ville, si non autrement prévues, un rabais familial de 10 % s’applique pour un 2e enfant et un rabais de 15 % pour un 3e enfant et les enfants suivants d’une même famille détentrice d’une carte Citoyen lors d’une même transaction.							
	Dans le cas des camps de jour, le rabais familial s’applique pour tous les détenteurs de la carte Citoyen: ce rabais est de 20 \$ pour une semaine de 5 jours (16 \$ s’il s’agit d’une semaine de 4 jours / 4 \$ si le camp est à la journée) pour un 2e enfant et de 30 \$ pour une semaine de 5 jours (24 \$ s’il s’agit d’une semaine de 4 jours / 6 \$ si le camp est à la journée) pour un 3e enfant et les enfants suivants.							
	Même si la carte Citoyen permet de bénéficier du tarif réduit pour les activités de camps de jour, le montant supplémentaire facturé correspondant à la valeur de 2x pour les non-détenteurs de carte Citoyen pourra être crédité ou remboursé au citoyen n’ayant pas renouvelé la carte avant de procéder à une inscription. Tout montant inférieur à 100 \$ fera automatiquement l’objet d’un crédit.							
7.1 Administration								
7.1.1 Carte citoyen								
	Carte citoyen (pour les propriétaires, résidents, organismes reconnus et institutions repentignaises)	Gratuit				√		
	Carte non-résident & non-propriétaire	Gratuit				√		
	Réimpression ou carte supplémentaire	5 \$	par carte	√				01.234.70.109
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville								
	Service de photocopie sujet à une tarification selon la politique de reconnaissance des organismes	0.20 \$	par copie		√		Note : copies en noir et blanc.	01.234.70.108
7.1.3 Vignette d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent								
	Vignette saisonnière :					√	Vignette non remboursable Selon les modalités prévues au règlement numéro 665 et ses amendements	01.233.11.003
	- Résident	Gratuit						
	- Non-résident (territoire de la Ville de Charlemagne)	155 \$		√				
	- Non-résident	500 \$		√				
	Vignette d'entreprise commerciale spécialisée	155 \$		√				
	Vignette d'organisme	Gratuit				√		
	Vignette saisonnière hors pointe	103 \$		√				
Duplicata de vignette (en cas de perte/vol)		5 \$		√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		OBNL RECONNU	OBNL NON RECONNU OU PRIVÉ	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.1.4 Vente d’espaces publicitaires : Guide d'activités Loisir et Sport								
Format électronique :								
	1 page							01.234.70.113
	- couleur	595 \$	797 \$		√			
	- noir & blanc	344 \$	458 \$		√			
	½ page							
	- couleur	344 \$	458 \$		√			
	- noir & blanc	197 \$	262 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2 Activités								
7.2.1 Programmation sportive								
a)	Activités libres en aréna	Gratuit	Gratuit			√		01.234.70.204
	Activités libres en gymnase							
	À la séance :							
	- Moins de 18 ans	Gratuit	6.60 \$	√		√ (gratuit)		
	- Adulte	3.30 \$	6.60 \$	√				
	- 65 ans et plus	Gratuit	6.60 \$	√		√ (gratuit)		
	Abonnement pour la saison (septembre à avril)							
b)	- Individuel	33.00 \$	66.00 \$	√			Pour établir le tarif de la session, le tarif hebdomadaire doit être multiplié par le nombre de semaines, le tout arrondi au dollars près. * Lorsque la présence du parent est requise lors d'une activité et que le cours s'adresse principalement aux 14 ans et moins, le tarif 15 ans et plus est exonéré de taxes.	01.234.70.201 (exonéré) 01.234.70.202 (taxable)
	- Familial	49.00 \$	98.00 \$	√				
	Activités dirigées (tarif hebdomadaire)							
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 5 ans ou moins:							
	- activité 1 fois semaine	3.80 \$	7.60 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	7.60 \$	15.20 \$			√		
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans:							
	- activité 1 fois semaine	4.30 \$	8.60 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	8.80 \$	17.60 \$			√		
	- Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus:							
	- activité 1 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	4.90 \$	9.80 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	7.40 \$	14.80 \$	√		√*		
	- spécialisée (15 ans et plus)	8.40 \$	16.80 \$	√		√*		
	- activité 2 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	9.80 \$	19.60 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	14.70 \$	29.40 \$	√		√*		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche								
a)	<u>Camp à la journée et sortie (ville) incluant le service de garde:</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp à la journée							01.234.70.514
	- 1 ^{er} enfant	23 \$	46 \$			√		(estival)
	- 2 ^e enfant	19 \$	46 \$			√		01.234.70.505
	- 3 ^e enfant et suivant	17 \$	46 \$			√		(relâche)
	- Sortie							
	- 1 ^{er} enfant	62 \$	124 \$			√		01.234.70.518
	- 2 ^e enfant	56 \$	124 \$			√		(relâche)
	- 3 ^e enfant et suivant	53 \$	124 \$			√		
b)	<u>Camp de jour hebdomadaire (ville) incluant le service de garde :</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp de jour Toutenjeux (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	100 \$	200 \$			√		
	- 2 ^e enfant	80 \$	200 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	70 \$	200 \$			√		
	- Camp de jour Toutenjeux (avec sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	139 \$	278 \$			√		
	- 2 ^e enfant	119 \$	278 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	109 \$	278 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)								
c)	<u>Camp de jour hebdomadaire spécialisé (ville) incluant le service de garde (sans sortie)</u>						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	01.234.70.504
	Animalier							
	- 1 ^{er} enfant	195 \$	390 \$			√		
	- 2 ^e enfant	175 \$	390 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	165 \$	390 \$			√		
	Cuisine							
	- 1 ^{er} enfant	200 \$	400 \$			√		
	- 2 ^e enfant	180 \$	400 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	170 \$	400 \$			√		
	Mousquetaire							
	- 1 ^{er} enfant	170 \$	340 \$			√		
	- 2 ^e enfant	150 \$	340 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	140 \$	340 \$			√		
	Soccer							
	- 1 ^{er} enfant	134 \$	268 \$			√		
	- 2 ^e enfant	114 \$	268 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	104 \$	268 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)								
d)	<u>Camp de jour hebdomadaire spécialisé (fournisseur externe) incluant le service de garde (sans sortie)</u>						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes. <i>Le niveau de thématique est basé selon le niveau de prix établi au borderau de soumission du fournisseur .</i>	01.234.70.503
	Thématique niveau 1							
	- 1 ^{er} enfant	196 \$	392 \$			√		
	- 2 ^e enfant	176 \$	392 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	166 \$	392 \$			√		
	Thématique niveau 2							
	- 1 ^{er} enfant	219 \$	438 \$			√		
	- 2 ^e enfant	199 \$	438 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	189 \$	438 \$			√		

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3 Location de locaux et de plateaux									
7.3.1 Terrains sportifs									
Note: La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen. Réservation 2 heures minimum.									
PARC	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit				√			
TERRAIN DE BALLE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.508	
	- Adulte	32 \$	de l'heure par terrain	√					
	- 55 ans et plus	16 \$	de l'heure par terrain	√					
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	35 \$	de l'heure par terrain	√					
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	50 \$	de l'heure par terrain	√					
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	57 \$	de l'heure par terrain	√					
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.513	
	- Adulte	8.00 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	7.25 \$	de l'heure	√					
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	10.00 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	15.00 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	18.00 \$	de l'heure	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE VOLLEY-BALL, BASKETBALL & PATINOIRE À BANDES	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	Les patinoires à bandes aux parcs Maurice-Richard et Marie-Soleil-Tougas peuvent être réservées pour une activité de hockey balle entre le 1 ^{er} avril et le 30 novembre.	01.234.70.509
	- Adulte	22 \$	de l'heure par terrain	√				
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	35 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	45 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	50 \$	de l'heure par terrain	√				
TERRAIN DE SOCCER, FOOTBALL OU ULTIMATE (SURFACE NATURELLE) ET ESPACE VERT	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.509 (soccer ou football) 01.234.70.511 (ultimate)
	- Adulte	32 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	16 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	35 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	50 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	57 \$	de l'heure	√				
SURFACE SYNTHÉTIQUE TERRAIN DE BALLE OU SOCCER/FOOTBALL	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.509
	- Adulte	62 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	31 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	69 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	93 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	103 \$	de l'heure	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE TENNIS OU PICKLEBALL (ACRYLIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* <u>Terrains de tennis</u> : <i>1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.</i> * <u>Terrains de pickleball</u> : <i>1 bloc d'activités = 1 à 8 terrains pour un maximum de 4 heures.</i>	01.234.70.510
	- Adulte	5.20 \$	de l'heure par terrain (max. : 20,80 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- 55 ans et plus	4.30 \$	de l'heure par terrain (max. : 17.20 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	10.10 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	15.60 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	17.50 \$	de l'heure par terrain	√				
TERRAIN DE TENNIS (TERRE BATTUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.515
	- Adulte	6.60 \$	de l'heure par terrain (max. : 26.40 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- 55 ans et plus	5.50 \$	de l'heure par terrain (max. : 22.00 \$ /bloc d'activités *)	√				
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUDES	EN SUS	EXONERE		
	Abonnement saisonnier (année civile)						* : Parents (2) et leurs enfants vivants à la même adresse	
	- Moins de 18 ans	28 \$	56 \$	√				
	- Adulte (18 à 54 ans)	48 \$	96 \$	√				
	- Famille*	70 \$	140 \$	√				
	- 55 ans et plus	38 \$	76 \$	√				
	- Membre d'un organisme tennistique reconnu	28 \$		√				

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.2 Chalets municipaux									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
CHALET (incluant le gardien de parc)	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.104	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	18 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Adulte	18 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise locale	45 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise et organisme extérieur	50 \$	de l'heure	√					
	- Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	35 \$	de l'heure	√					
	Service d'un gardien de parc pour toute autre activité (minimum 3 heures)		35 \$	de l'heure	√				
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		27 \$		√					
Remplacement d'un trousseau de clés		84 \$		√					

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
					INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES			
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires										
- Réservation pour un minimum de 2 heures.										
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.101		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	18 \$	de l'heure si autre activité	√						
	- Adulte	20 \$	de l'heure	√						
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√						
GYMNASE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√				
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	20 \$	de l'heure si autre activité	√						
	- Adulte	26 \$	de l'heure	√						
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√						
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	35 \$	de l'heure	√						
	- Groupe de résidents sans carte	40 \$	de l'heure	√						
	- Groupe de non-résidents	50 \$	de l'heure	√						
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		27 \$		√						
Remplacement d'un trousseau de clés		84 \$		√						

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
GYMNASE/ PALESTRE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit si activité régulière				√	<u>Note:</u> - Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases - École Jean-Baptise-Meilleur = 4 gymnases	01.234.70.101
			20 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- 55 ans et plus		15 \$	de l'heure	√				
	- Adulte		32 \$	de l'heure pour 1 gymnase	√				
			42 \$	de l'heure pour 2 gymnases	√				
			54 \$	de l'heure pour 3 gymnases	√				
			64 \$	de l'heure pour 4 gymnases	√				
AGORA OU CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit si activité régulière				√		
			18 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Adulte		26 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus		15 \$	de l'heure	√				
AUDITORIUM	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit les 4 premières heures, si activité régulière. Facturer les autres heures à 25,75 \$ /heure		√		√	La présence d'un technicien de l'établissement est requise en tout temps et les coûts réels devront être assumés par l'organisme.	
			80 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus		80 \$	de l'heure	√				

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires (suite)										
CLASSE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.101	
			18 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Adulte		20 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus		15 \$	de l'heure	√					
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès			27 \$		√					
Remplacement d'un trousseau de clés			84 \$		√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4 Division aquatique								
7.4.1 Programmation								
a)	Parent-enfant niveau 1 (4 à 12 mois)	50 \$	100 \$			√	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session (la durée habituelle d'une session est de 9 semaines)	01.234.70.604
b)	Parent-enfant niveaux 2-3, préscolaire avec parent niveaux 1 à 3 (12 mois à 5 ans), niveaux 4-5 (3 à 5 ans)	60 \$	120 \$			√		
c)	Préscolaire sans parent niveaux 4-5 et nageur 1-2-3 (4 à 6 ans) Nageur niveaux 3 à 6 (6 à 9 ans) Natation pré-ados et ados	65 \$	130 \$			√		
d)	Programme personnes à besoins particuliers							
	- Cours et ateliers de natation	50 \$	100 \$			√		01.234.70.604
	- Cours privés	21 \$	42 \$	√				01.234.70.605
	- Carte d'accès 3 mois	20 \$	40 \$	√				01.234.70.602
	- Carte d'accès 6 mois	25 \$	50 \$	√				
	- Carte d'accès 12 mois	35 \$	70 \$	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (Suite)								
e)	Sauvetage et enseignement (9 ans et plus)							
	- Nageur 7 à 9, jeune sauveteur initié, averti et expert	65 \$	130 \$			√	<u>Note:</u> le coût d'inscription peut varier selon la durée de la séance ou de la session)	01.234.70.604
	- Étoile de bronze	70 \$	70 \$			√		
	- Perfectionnement de style de nage	70 \$	70 \$			√		
	- Gardien averti plus	55 \$	110 \$			√		
	- Moniteur de conditionnement physique	85 \$	105 \$	√				01.234.70.605
	- Réanimation cardio-respiratoire-DEA	65 \$	65 \$	√				
	- Premiers secours / DEA	80 \$	80 \$	√				
	- Challenge Médaille de bronze et croix de bronze	100 \$	100 \$	√				
	- Requalification sauveteur national, moniteur nager pour la vie, moniteur en sauvetage, premiers soins	Selon les frais d'examen en vigueur de la société de sauvetage				√	Frais d'affiliation et manuel inclus.	01.234.70.611
	- Médaille de bronze	235 \$	290 \$	√				
	- Croix de bronze	215 \$	265 \$	√				
	- Sauveteur national	255 \$	315 \$	√				
	- Moniteur en sauvetage	215 \$	265 \$	√				
	- Moniteur de natation (nager pour la vie)	255 \$	315 \$	√				
	- Premiers soins général	70 \$	85 \$	√				
	- Cours combiné : sauveteur national et Premiers soins général	325 \$	400 \$	√				
	- Prévenir noyade chez soi (conférence d'une heure)	Gratuit				√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
f)	Activités d'animation :							
	- Aquafête sans structure gonflable : 4 ans et + (maximum 15 personnes)	76 \$	152 \$	√				01.234.70.603
	- Aquafête avec structure gonflable : 9 ans et + (maximum 15 personnes)	94 \$	188 \$	√				
	- Cours privés: - moins de 18 ans	38 \$	76 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.605
	- adulte	43 \$	86 \$	√				
	- 55 ans et plus	38 \$	76 \$	√				
	- Cours semi-privés: - moins de 18 ans (prix par personne)	30 \$	60 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes. (maximum 2 personnes sauf pour le tarif famille) (tarif famille : pour un maximum de 5 personnes dont au moins un adulte accompagnateur dans l'eau)	
	- adulte (prix par personne)	38 \$	76 \$	√				
	- famille (tarif unique)	38 \$	76 \$	√				
	- 55 ans et plus (prix par personne)	30 \$	60 \$	√				
	- Camp à la journée « Eau Jeu »							01.234.70.604
	- 1 ^{er} enfant	23 \$	46 \$			√		
	- 2 ^e enfant	19 \$	46 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	17 \$	46 \$			√		
	- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » (incluant le service de garde mais sans sortie)						Dans le cas où le camp est constitué d'une combinaison de programmes de sauvetage et d'enseignement menant à l'obtention de certification, le tarif du camp est établi en cumulant les tarifs en vigueur.	
- 1 ^{er} enfant	100 \$	200 \$			√			
- 2 ^e enfant	80 \$	200 \$			√			
- 3 ^e enfant et suivant	70 \$	200 \$			√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
g)	Programme aquatique adulte et âge d'or							01.234.70.605
	- Adulte niveaux 1 à 3	72 \$	144 \$	√				
	- Aquad'or	67 \$	134 \$	√				
h)	Programme de conditionnement physique (session 10 semaines)							
	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 8 à 15 semaines.							
	Programme pour les 54 ans et moins :							
	- Prénatal et aquapoussette							
	- 1 fois /semaine	55.00 \$	110.00 \$	√				
	- 2 fois /semaine	85.00 \$	170.00 \$	√				
	- Cours de conditionnement physique							
	- 1 fois /semaine	60.00 \$	120.00 \$	√				
	- 2 fois /semaine	87.50 \$	175.00 \$	√				
	- 3 fois /semaine	110.00 \$	220.00 \$	√				
	- 4 fois /semaine	132.50 \$	265.00 \$	√				
	- 5 fois /semaine	155.00 \$	310.00 \$	√				
	- coût à la séance	8.50 \$	17.00 \$	√				
	Programme pour les 55 ans et plus :							
	- Cours de conditionnement physique							
	- 1 fois /semaine	45.00 \$	90.00 \$	√				
	- 2 fois/ semaine	70.00 \$	140.00 \$	√				
	- 3 fois/ semaine	90.00 \$	180.00 \$	√				
	- 4 fois/ semaine	110.00 \$	220.00 \$	√				
	- 5 fois/ semaine	130.00 \$	260.00 \$	√				
	- coût à la séance	6.50 \$	13.00 \$	√				
i)	Conférence pour les 55 ans et plus							
	- Participant à des cours de conditionnement physique	Gratuit	Gratuit			√		
	- Non participant à des cours de conditionnement physique	4 \$	8 \$	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE		
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES				
7.4.2 Bains										
Note: En matière d'accès aux bains, le rabais multi-enfants d'une même famille ne s'applique pas : le rabais est offert avec la carte familiale.										
a)	Carte d'accès 12 mois ⁽¹⁾						(¹) : valide à compter de la date d'achat. (²) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisées comme adulte).	01.234.70.602		
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	70 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	35 \$	70 \$	√						
	18 à 54 ans	60 \$	120 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	80 \$	160 \$	√						
	55 à 64 ans	35 \$	120 \$	√						
	65 ans et plus	Gratuit	120 \$	√		√ (gratuit)				
b)	Carte d'accès 6 mois ⁽¹⁾									
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	50 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	25 \$	50 \$	√						
	18 à 54 ans	45 \$	90 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	60 \$	120 \$	√						
	55 à 64 ans	25 \$	90 \$	√						
	65 ans et plus	Gratuit	90 \$	√		√ (gratuit)				
c)										
	Carte d'accès 3 mois ⁽¹⁾									
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	40 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	20 \$	40 \$	√						
	18 à 54 ans	30 \$	60 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	40 \$	80 \$	√						
	55 à 64 ans	20 \$	60 \$	√						
65 ans et plus	Gratuit	60 \$	√		√ (gratuit)					

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.2 Bains (suite)								
d)	Tarification à la séance						⁽¹⁾ : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte). ⁽²⁾ : Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	4 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	3 \$	5 \$	√				
	18 à 54 ans	4 \$	7 \$	√				
	Familial ⁽¹⁾	10 \$	20 \$	√				
	55 à 64 ans	3 \$	6 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	6 \$	√		√ (gratuit)		
	Personne handicapée ⁽²⁾	3 \$	5 \$	√				
	Élève d'un cours de formation de la session en cours	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	Titulaire de la carte de sauveteur national et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	- Bain libre / bain pour tous (piscine intérieure & piscines extérieures)	Gratuit	3 \$	√		√ (gratuit)		
e)	Réimpression d'une carte valide	5 \$		√				01.234.70.109

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location								
a)	Location de vélo aquatique	5.70 \$	par séance avec carte citoyen	√			Disponible lorsque permis pendant certains bains	01.234.70.606
		9.80 \$	par séance sans carte citoyen	√				
b)	Location de la piscine intérieure						Les organismes non aquatiques reconnus par la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible.	01.234.70.603
	- Location d'un demi-bassin							
	- 0 à 30 baigneurs	72 \$	de l'heure	√				
	- 31 à 60 baigneurs	88 \$	de l'heure	√				
	- Location du bassin complet:							
	- 61 à 100 baigneurs	118 \$	de l'heure	√				
- 101 baigneurs et plus	134 \$	de l'heure	√			Pour les organismes aquatiques offrant le sport études, seuls les frais excédentaires de personnel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux s'appliqueront.		
	- Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif - en sus des frais de location)	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux		√				
c)	Location d'une piscine extérieure							
	- Service d'un sauveteur	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux		√				
	- Frais de location	113 \$	de l'heure	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location (suite)								
d)	Location de salle						Le groupe est responsable du montage et démontage de sa salle (pas d'appariteur sur place)	
	- Organisme reconnu	26 \$	de l'heure	√				
	- Autre	41 \$	de l'heure	√				
e)	Location de la salle polyvalente							01.234.70.603
	- Salle complète	62 \$	de l'heure	√				
	Après les heures de fermeture	103 \$	de l'heure	√				
	- Demi-salle	45 \$	de l'heure	√				
	Après les heures de fermeture	n/a						
7.4.4 Vente de produits								
a)	Volumes de formation						* TPS applicable seulement (livres avec code ISBN)	01.234.70.611
	- Manuel canadien de premiers soins	25 \$		√*				
	- Volume Alerte, la pratique de la surveillance aquatique	60 \$		√*				
	- Guide et documents complémentaires moniteur nager pour la vie	145 \$		√*				
	- Guide des certificats nager pour la vie	35 \$		√*				
	- Guide des certificats niveau bronze	35 \$		√*				
	- Manuel canadien de sauvetage	60 \$		√*				
	- Manuel canadien RCR	16 \$		√*				
b)	Articles						* TPS applicable seulement pour les couches	01.234.70.606
	- Bonnet de bain lycra et latex	10 \$		√				
	- Bonnet de bain silicone	15 \$		√				
	- Sifflet	19 \$		√				
	- Masque de poche	22 \$		√				
	- Couche « écologique »	20 \$		√*				
	- Couche « écologique » avec motif	28 \$		√*				
								01.234.70.610

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5 Complexe sportif Gilles-Tremblay								
7.5.1 Programmation								
Note : dans le cas d'une inscription pour une session, le coût d'inscription correspond au nombre de séances.								
a)	Cours (coût par séance) : - conditionnement physique (55 minutes) - pickleball ou badminton (115 minutes) - volleyball (175 minutes)	8.80 \$ 7.10 \$ 10.40 \$	10.10 \$ 8.40 \$ 11.70 \$	√ √ √				01.234.71.210
b)	Cours (coût par séance) : - golf (55 minutes)	36.10 \$	40.30 \$	√				
c)	Activités libres (coût par séance) : - pickleball ou badminton (jour) - pickleball ou badminton (soir) - pickleball ou badminton (saison estivale) - golf (jour et soir) - basketball (jour et soir)	13.90 \$ 18.30 \$ 11.60 \$ 11.60 \$ 11.40 \$	21.20 \$ 27.60 \$ 18.00 \$ 18.00 \$ 16.90 \$	√ √ √ √ √			} Pour un terrain (55 minutes) Pour 3 heures de pratique	01.234.71.211

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux								
TERRAIN - SPORTS DE RAQUETTE	Organisme reconnu :					√	} Pour un terrain (55 minutes)	01.234.71.201
	- Clientèle jeunesse	Gratuit pour activités régulières						
	- Autres clientèles :							
	Jour	13.30 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
	Soir	17.50 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
	Saison estivale	11.10 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
GYMNASÉ SIMPLE	Organisme reconnu :					√	Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
		Gratuit pour activités régulières						
	- Clientèle jeunesse	32.75 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	393.00 \$	par jour si autre activité (12 heures en continu)	√				
	- Clientèle adulte							
	- Clientèle 55 ans et plus							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	32.75 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	32.75 \$	de l'heure	√				
	Journée	393.00 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen							
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise							
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	40.00 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	51.50 \$	de l'heure	√				
	Journée	619.50 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux (suite)								
GYMNASE DOUBLE (5 TERRAINS DE BADMINTON)	Organisme reconnu :						Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse	65.50 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	786.00 \$	par jour si autre activité (12 heures en continu)	√				
	- Clientèle adulte							
	- Clientèle 55 ans et plus							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	65.50 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	65.50 \$	de l'heure	√				
	Journée	786.00 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen							
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise							
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	80.00 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	103.00 \$	de l'heure	√				
	Journée	1 239.00 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux (suite)								
SALLE DE RÉUNION	Organisme reconnu :	26.00 \$	de l'heure	√				01.234.71.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées - Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée - Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée	174.00 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN		SANS CARTE CITOYEN		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.6 Centre communautaire Laurent-Venne										
7.6.1 Programmation										
a)	Cours :								Note : le montant total d'un cours peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaines à la session (entre 8 et 13 semaines selon la session). [montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session] * : cours s'adressant principalement au 14 ans et moins	01.234.72.210 (taxables)
	- à la séance	12.60 \$	de l'heure	14.50 \$	de l'heure	√				
	- à la séance - 6 ans et moins	7.20 \$	de l'heure	8.30 \$	de l'heure	√				
	- Série de cours	9.90 \$	de l'heure	11.40 \$	de l'heure	√		√*		
	- Série de cours - 6 ans et moins	4.70 \$	de l'heure	5.40 \$	de l'heure			√		
	- Cours ou activité en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	18.70 \$	de l'heure	21.50 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	27.60 \$	de l'heure	31.70 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé	32.10 \$	de l'heure	36.90 \$	de l'heure	√			01.234.72.211 (exonérés)	
b)	Formations									
	- Gardiens avertis	60 \$		105 \$		√				
	- Prêts à rester seul	60 \$		105 \$		√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	71 \$		71 \$		√				
	- Premiers secours	88 \$		88 \$		√				
	- Premiers soins général	104 \$		104 \$		√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif / jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux								
GRANDE SALLE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse	79 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	784 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte	79 \$	de l'heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	784 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	91 \$	de l'heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	891 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	101 \$	de l'heure	√				
		1 097 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny	151 \$	de l'heure	√				
		1 645 \$	par jour	√				
DEMIE GRANDE SALLE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Note : le montage et démontage de la grande salle est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse	47 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	473 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte	47 \$	de l'heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	473 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	55 \$	de l'heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	537 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	69 \$	de l'heure	√				
		754 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny	77 \$	de l'heure	√				
		845 \$	par jour	√				

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
Note : tarif / jour = 12 heures en continu										
7.6.2 Location de locaux (suite)										
SCÈNE	Organisme reconnu :							Ne comprend pas le matériel technique	01.234.72.201	
			Gratuit pour activités régulières				√			
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		10 \$	de l'heure si autre activité	√					
			110 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		10 \$	de l'heure	√					
			110 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		12 \$	de l'heure	√					
			125 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny		14 \$	de l'heure	√					
			152 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny		22 \$	de l'heure	√					
229 \$			par jour	√						
LOGE	Organisme reconnu :									01.234.72.201
			Gratuit pour activités régulières				√			
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		10 \$	de l'heure si autre activité	√					
			110 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		10 \$	de l'heure	√					
			110 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		12 \$	de l'heure	√					
			125 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny		14 \$	de l'heure	√					
			152 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny		22 \$	de l'heure	√					
229 \$			par jour	√						

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif / jour = 12 heures en continu									
7.6.2 Location de locaux (suite)									
CUISINE	Organisme reconnu :						Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds, cuisinière conventionnelle, micro-ondes, réfrigérateurs commerciaux (2)	01.234.72.201	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit pour activités régulières				√			
		15 \$	de l'heure si autre activité	√					
		150 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
		150 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	20 \$	de l'heure	√					
		199 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	24 \$	de l'heure	√					
		260 \$	par jour	√					
- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny	45 \$	de l'heure	√						
	491 \$	par jour	√						
SALLE MIROIR # 144	Organisme reconnu :						Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit pour activités régulières				√			
		33 \$	de l'heure si autre activité	√					
		321 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	33 \$	de l'heure	√					
		321 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	47 \$	de l'heure	√					
		471 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	63 \$	de l'heure	√					
		683 \$	par jour	√					
- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny	94 \$	de l'heure	√						
	1 024 \$	par jour	√						
Note : le montage et démontage de la salle 144 est en sus et devra être ajouté à la période de location									

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif / jour = 12 heures en continu									
7.6.2 Location de locaux (suite)									
DOJO	Organisme reconnu :							Inclusion: tapis de judo	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit pour activités régulières				√		
			33 \$	de l'heure si autre activité	√				
			321 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		33 \$	de l'heure	√				
			321 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		47 \$	de l'heure	√				
471 \$			par jour	√					
HALL D'ENTRÉE	Organisme reconnu :								
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit pour activités régulières				√		
			15 \$	de l'heure si autre activité	√				
			149 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		15 \$	de l'heure	√				
			149 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		20 \$	de l'heure	√				
			199 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny		24 \$	de l'heure	√				
			236 \$	par jour	√				
- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise de l'extérieur de Repentigny		45 \$	de l'heure	√					
		447 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
Note : tarif / jour = 12 heures en continu									
7.6.2 Location de locaux (suite)									
SALLE # 131, 133, 212 ou 218	Organisme reconnu :						Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit pour activités régulières			√				
		15 \$	de l'heure si autre activité	√					
		100 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
		100 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	23 \$	de l'heure	√					
		150 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	31 \$	de l'heure	√					
		209 \$	par jour	√					
	46 \$	de l'heure	√						
	314 \$	par jour	√						
SALLE # 138, 216 ou 217	Organisme reconnu :						Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds		01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit pour activités régulières			√				
		7 \$	de l'heure si autre activité	√					
		54 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	7 \$	de l'heure	√					
		54 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	15 \$	de l'heure	√					
		106 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise du territoire de Repentigny	23 \$	de l'heure	√					
		158 \$	par jour	√					
	26 \$	de l'heure	√						
	182 \$	par jour	√						

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif / jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
ENTREPOSAGE	- Entreprise privée ou particulier offrant des cours récurrents au Centre communautaire Laurent-Venne	74 \$	par mois	√			Pour un espace locatif d'environ 4 pieds par 5 pieds	01.234.72.201
		802 \$	par année	√				
LOCATION AU PIED CARRÉ	Organisme reconnu qui œuvrent auprès de la clientèle jeunesse ou dans le secteur de l'aide à la personne	15 \$	le pied carré par année		√			

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6.3 Location de matériel et équipement								
	Chaises banquet	2 \$	2 \$		√			01.234.72.201
	Système de son pour tablette ou téléphone	28 \$	56 \$		√			
Autres équipements : se référer aux sections 8.2.1 i) j) & 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.								
7.6.4 Autres frais								
	Service de billetterie	1 \$ par billet vendu + 5% de l'argent encaissé			√			01.234.72.201
	Service de sécurité	Prix du fournisseur retenu + 30% pour frais de gestion et de coordination du service			√			
	Service d'un technicien externe	57 \$	de l'heure		√			
	Frais Socan (avec ou sans danse)	Prix Socan + 15% pour frais de gestion			√			
	Frais de dépassement des heures d'ouverture du centre de location	106 \$	de l'heure		√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8. SERVICE VIE CITOYENNE - VOLET CULTURE								
8.1 Réseau des bibliothèques								
8.1.1 Abonnement pour non-résident & non-propriétaire								
	Abonnement à la bibliothèque à même la carte non-résident & non-propriétaire	109 \$	par personne ou par organisme			√	Abonnement temporaire gratuit pour les étudiants de l'organisme l'Univers des Mots (MRC)	01.234.70.704
8.1.2 Accès au Créalab								
	Groupes scolaires non visés précédemment	8 \$	par participant	√				01.234.70.704
		5 \$	par participant si l'activité est jumelée avec une activité au Centre d'art Diane-Dufresne	√				
	Abonnement au Créalab pour étudiant non-résident ne fréquentant pas une institution scolaire située sur le territoire de Repentigny à même la carte non-résident & non-propriétaire	28 \$	par abonnement annuel*	√			* : ce tarif préférentiel limite l'accès qu'au Créalab.	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.3 Autres frais liés aux prêts								
a)	Frais pour bris ou perte - Frais pour un document perdu ou perte totale nécessitant un remplacement : - Livre - Revue - Disque, DVD - Jouet	 5.50 \$ 2.80 \$ 5.50 \$ 5.50 \$	 par livre + Coût du marché* par revue + Coût du marché* par disque ou DVD + Coût du marché* par jouet + Coût du marché*	 	 	 √ √ √ √	 * Pour l'établissement du coût du marché, une dépréciation est appliquée comme suit : - 1 à 20 prêts : aucune dépréciation - 21 à 40 prêts : dépréciation de 50% - 40 à 89 prêts : dépréciation de 75% - 90 prêts et plus: on élague le document sans frais	 01.234.70.706
b)	Prêt entre bibliothèques (intermunicipale ou universitaire) - Frais de prêt - Frais pour bris ou perte	Gratuit * Coût réel facturé par l'organisme		 	 	 √ √	 * Plus les frais facturés par l'organisme, s'il y a lieu.	 01.234.70.707 01.234.70.706

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
						INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.4 Autres frais et services										
a)	Frais d'impression et photocopies	Noir & blanc		Couleur		√				01.234.70.715
	- 8½ X 11	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie					
	- 8½ X 14	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie					
	- 11 X 17	0.30 \$	la copie	0.80 \$	la copie					
	- agrandissement ou réduction (en supplément)	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie					
b)	Location de salle (salle Ginette-Bruneau ou Joseph-Marion ou Créalab)								Pour les frais relatifs à la main-d'œuvre et/ou les équipements requis, les tarifs applicables seront ceux prévus au Centre d'art Diane-Dufresne selon l'article 8.2.1	01.234.70.718
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle, alphabétisation ou francisation									
	- Clientèle jeunesse	15 \$	de l'heure		√					
	- Clientèle de personnes handicapées									
	- Adulte	20 \$	de l'heure		√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure		√					
	- Organisme non reconnu pour diffusion culturelle, alphabétisation ou francisation	43 \$	de l'heure		√					
	- Lancement de livre auteur repentignois, activité littéraire citoyen ou groupe de citoyens selon dispositions du cadre de référence (salle Ginette-Bruneau)	Gratuit						√		
	Location de petite salle de travail :									
- organismes reconnus pour diffusion culturelle, alphabétisation, francisation, écoles, étudiants et clubs de lecture et d'écriture	Gratuit						√			
	- Autres (pour des besoins en formation seulement)	43 \$	de l'heure		√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.5 Frais de consommables au Créalab								
	Filament - imprimante 3D	0.10 \$	le gramme	√				01.234.70.725
	Feuille de transfert standard imprimable	1.10 \$	l'unité	√				
	Feuille de transfert à chaud	3.30 \$	par feuille (peut être vendu en partie au prorata)	√				
	Feuille de transfert à chaud type « Glitter Flake » (brillant)	4.30 \$	par feuille	√				
	Papier régulier - imprimante grand format (banderole)	1.10 \$	le pied carré	√				
	Papier qualité photo - imprimante grand format (banderole)	0.015 \$	par pouce carré	√				
	Vinyle ou vinyle transfert	0.03 \$	par pouce carré	√				
	Vêtement à imprimer	Coût réel		√				

DESCRIPTION		TARIF			TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES	
8.2 Location de locaux et autres espaces									
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)									
a)	Studio D ou Hall								En sus des tarifs : - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives). Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :								
	- Clientèle jeunesse		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√		
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte		24 \$	de l'heure	164 \$	par jour	√		
	- 55 ans et plus		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√		
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :								
			Gratuit (max. 2 jours)					√	
	- à compter du 3 ^e jour		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√		
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)								
b)	Salle d'exposition								01.234.70.306
	- Pour tous		55 \$	de l'heure	382 \$	par jour	√		

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE	
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES				
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)											
c)	Salle de médiation <u>ou</u> Studio créatif								En sus des tarifs : - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives). Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.	01.234.70.306	
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :										
	- Clientèle jeunesse		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√				
	- Clientèle de personnes handicapées										
	- Adulte		24 \$	de l'heure	164 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :										
			Gratuit (max. 2 jours)								√
	- à compter du 3 ^e jour		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)										
Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√					
Résidence d'artistes ou activité de création											
Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite											
Organisme non reconnu pour toute autre activité		24 \$	de l'heure	164 \$	par jour	√					
Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité											

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)								
d)	Autres frais							
	- Service d'un technicien en muséologie	45 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.318
	- Service d'un guide spécialisé	33 \$	de l'heure par guide	√				
	- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	45 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.314
	- Service d'un préposé ou d'un soutien aux activités culturelles	33 \$	de l'heure	√				
	- Système de son (lors de location de salle) :							
	- Organisme	Gratuit	Gratuit			√		
	- Entreprise	22 \$ de l'heure	152 \$ par jour		√			
	- Système d'éclairage - 24 lampes (lors de location de salle) :					√		
	- Organisme	Gratuit	Gratuit					
	- Entreprise	22 \$ l'heure	152 \$ par jour		√			
	- Praticable incluant les pattes (lors de location de salle) :							
	- Organisme		Gratuit			√		
	- Entreprise	11 \$	praticable par jour		√			01.234.70.306
	- Nappes noires en lycra (pour table 6')							
	- Organisme	5 \$			√			
	- Entreprise	11 \$			√			
	- Autres équipements							
	- Organisme reconnu	Gratuit				√		
	- Organisme non reconnu ou entreprise	Tarif correspondant à la liste de prix aux articles i) et j)			√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)									
e)	Droit d'entrée pour les expositions majeures :								
	- Résident	8.00 \$	par personne	√			(incluant 2 entrées gratuites par tranche de 20 entrées avec visite commentée)	01.234.70.309	
	- Non-résident	12.00 \$	par personne	√					
	- Groupe de 20 et plus	7.00 \$	par personne	√					
	- Moins de 18 ans	Gratuit				√			
f)	Activités, conférences et accueil de groupe - médiation culturelle :								
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix d'entrée sera établi au prix coûtant de l'activité majoré d'un minimum de 15%							01.234.70.302 01.234.70.312	
	- Atelier et conférence - Accueil de groupes - médiation culturelle			√ √					
g)	Carte de membre du Centre d'art Diane-Dufresne (annuelle) :								
	- Résident (Carte pour 1 an)	15 \$	par personne	√				01.234.70.307	
	- Résident (Carte pour 2 ans)	25 \$	par personne	√					
	- Non-résident (Carte pour 1 an)	20 \$	par personne	√					
	- Non-résident (Carte pour 2 ans)	30 \$	par personne	√					
h)	Vente de produits								
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix de vente minimum d'un bien étant établi au prix coûtant de celui-ci majoré d'un minimum de 15%				√			01.234.70.311	

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ			TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu jeunesse, aîné, handicapé et diffusion culturelle	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)									
i) Équipements légers									
	Banc de bois	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Banc 3 places	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Banc 2 places + table	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Banc 2 places	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Banc 1 place + table	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Banc 1 place	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Chaise noire en plastique	Sans frais	0.70 \$	1.40 \$		√			
	Chaise noire en tissu	Sans frais	0.70 \$	1.40 \$		√			
	Chaise pliante bourgogne (chariot de 46 chaises)	Sans frais	21.20 \$	42.40 \$		√			
	Chevalet	Sans frais	3.20 \$	6.40 \$		√			
	Comptoir bar	Sans frais	16.40 \$	32.80 \$		√			
	Drapeau Canada	Sans frais	7.00 \$	14.00 \$		√			
	Drapeau Québec	Sans frais	7.00 \$	14.00 \$		√			
	Drapeau Repentigny	Sans frais	7.00 \$	14.00 \$		√			
	Fauteuil blanc en plastique moulé	Sans frais	Gratuit	Gratuit			√		
	Fauteuil roulant	Sans frais	Gratuit	Gratuit			√		
	Frigo-bar 6 pieds	Sans frais	68.30 \$	136.60 \$		√			
	Lutrin	Sans frais	9.80 \$	19.60 \$		√			

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ			TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu jeunesse, aîné, handicapé et diffusion culturelle	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
i) Équipements légers (suite)									
	Mât de drapeau en bois	Sans frais	2.20 \$	4.40 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Mobilier extérieur (tables et chaises pliantes en bois blanc)	Sans frais	Gratuit	Gratuit			√		
	Poteau de foule avec cordon bleu	Sans frais	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Table cocktail blanche	Sans frais	10.00 \$	20.00 \$		√			
	Table électrique	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Table pliante en plastique 30x72 pouces	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Table sur roulettes	Sans frais	1.90 \$	3.80 \$		√			
	Tabourets	Sans frais	2.90 \$	5.80 \$		√			
j) Équipements techniques									
	Écran numérique	Sans frais	27.30 \$	54.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Micro	Sans frais	2.60 \$	5.20 \$		√			
	Projecteur informatique	Sans frais	68.30 \$	136.60 \$		√			
	Rideau de velours noir 10 ' de long auto-portant avec base	Sans frais	8.10 \$	16.20 \$		√			
	Téléviseur 42 pouces	Sans frais	34.10 \$	68.20 \$		√			
	TV/DVD 32 pouces	Sans frais	27.30 \$	54.60 \$		√			
Autres équipements : se référer à la section 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.									

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)										
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite								Équipements inclus dans la réservation de la salle du conseil : système de son, projecteurs, écrans, chaises rouges, tabourets, lutrin, tables rectangulaires de 6 pieds, tables cocktail, tables bistro, le tout sous réserve de la disponibilité du matériel et des équipements. En sus des tarifs : - la présence d'un technicien (son, éclairage et vidéo) est requise en tout temps, et ce, pour un minimum de 3 heures. - la présence d'une hôtesse est requise si l'activité a lieu en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et ce, pour un minimum de 3 heures.	01.234.10.113
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√				
	- Adulte	24 \$	de l'heure	164 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus	16 \$	de l'heure	131 \$	par jour	√				
	- Organisme reconnu - autre activité que diffusion culturelle*	28 \$	de l'heure	191 \$	par jour	√				
	- Entreprise ou organisme non reconnu	55 \$	de l'heure	382 \$	par jour	√				
	- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	45 \$		de l'heure		√				01.234.70.304
	- Service d'une hôtesse	26 \$		de l'heure		√				01.234.10.112

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.3 Location d'espace pour concessions								
	Fête nationale sur le site du Parc régional de l'île-Lebel							
	- Organisme reconnu	372 \$			√			01.234.70.116
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	557 \$			√			
	- Autre	743 \$			√			
	Fête nationale sur le site de l'Espace culturel							
	- Organisme reconnu	266 \$			√			01.234.70.116
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	398 \$			√			
	- Autre	530 \$			√			
	Lumifest Repentigny							
	- Organisme reconnu	106 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	160 \$			√			
	- Autre	212 \$			√			
	Halloween							
	- Organisme reconnu	27 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	40 \$			√			
	- Autre	54 \$			√			
	Noël							
	- Organisme reconnu	27 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	40 \$			√			
	- Autre	54 \$			√			

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux (suite)									
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)									
	Location de la salle							Les tarifs incluent les équipements intégrés et non-intégrés disponibles sur place ainsi que l'accès au hall et à la terrasse lorsque disponible (les frais associés au fonctionnement dont les opérateurs sont en sus et facturables selon la grille de tarification privée de la Corporation Hector-Charland au même titre que les autres services offerts à la carte).	01.234.70.303
	- Corporation Hector-Charland	546 \$	par événement		√				
	Volet activités scolaires et Jeune public	383 \$	par événement maximum de 545 \$ par jour		√				
	Volet cinéma	81 \$	par représentation maximum de 109 \$ par jour		√				
	Résidence d'artiste :								
	- 1 à 3 jours consécutifs	152 \$	par jour		√				
	- 4 jours consécutifs	132 \$	par jour		√				
	- 5 jours consécutifs et plus	105 \$	par jour		√				
	- ARAMusique	530 \$	par événement		√				
	Volet activités scolaires et Jeune public	372 \$	par événement maximum de 530 \$ par jour		√				
	Résidence d'artiste :								
	- 1 à 3 jours consécutifs	148 \$	par jour		√				
	- 4 jours consécutifs	128 \$	par jour		√				
	- 5 jours consécutifs et plus	102 \$	par jour		√				
	- Autres tiers	765 \$	par événement		√				
		383 \$	par journée de montage		√				
	Location de la scène (disponible du lundi au mercredi)	274 \$	par événement		√				
	Location du hall	274 \$	par événement		√				
	Location de la terrasse	137 \$	par événement		√	(capacité de 60 personnes)			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.3 Autres projets culturels								
8.3.1 Croisières patrimoniales								
	- Résident	33 \$	par personne	√			* 2 entrées gratuites en surplus	01.233.90.053
	- Non résident	38 \$	par personne	√				
	- Groupe de 20 personnes et plus*	33 \$	par personne	√				
8.4 Tournage								
8.4.1 Frais de base pour un tournage								01.234.70.305
	Tournage étudiant	Gratuit				√		
	Tournage OBNL	Gratuit				√		
	Tournage commercial	109 \$			√			
8.4.2 Frais d'occupation								
	Stationnement de véhicules (motorisé ou non) sur la voie publique	66 \$	par véhicule par jour		√		Selon les modalités prévues au règlement numéro 625 et ses amendements relatif à l'occupation temporaire du domaine public	
	Occupation d'un édifice municipal (personnel exclus)	109 \$	de l'heure		√			
	Occupation exclusive d'un parc municipal (gardien inclus)	109 \$	de l'heure		√			
	Utilisation d'un bien public et/ou d'équipements municipaux (ex.: terrain sportif, parc, barricade de foule)	Selon les tarifs applicables à la présente annexe A			√			
	Blocage de rue complet ou par intermittence	Coût réel selon les taux prévus aux conventions collectives et/ou cahier des conditions de travail des cadres en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5 Prêt d'équipements									
Note: Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité et de l'approbation écrite par le service concerné des besoins liés à l'activité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné sera facturé au coût de remplacement plus les frais d'administration.									
8.5.1 Équipements légers									
	Banc de bois	109 \$ par transport (aller- retour) (327 \$ en dehors des heures de travail régulières)	2.80 \$	5.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours. Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107
	Chaises pliantes brunes (chariot de 50 chaises)		21.80 \$	43.60 \$		√			
	Chaufferette 120 volts / 1500 w		7.00 \$	14.00 \$		√			
	Chevalet		3.20 \$	6.40 \$		√			
	Cintres (boîte de 100)		3.20 \$	6.40 \$		√			
	Comptoir bar		16.40 \$	32.80 \$		√			
	Drapeau Canada		7.00 \$	14.00 \$		√			
	Drapeau Québec		7.00 \$	14.00 \$		√			
	Drapeau Repentigny		7.00 \$	14.00 \$		√			
	Frigo-bar de 6 pieds		212.20 \$	424.40 \$		√			
	Housse de spandex pour table bistro basse		7.50 \$	15.00 \$		√			
	Housse de spandex pour table cocktail haute		7.50 \$	15.00 \$		√			
	Lavabo avec chauffe-eau/pompe et retour d'eau		132.60 \$	265.20 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.1 Équipements légers (suite)									
	Lutrin	109 \$ par transport (aller- retour) (327 \$ en dehors des heures de travail régulières)	11.80 \$	23.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours. Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107
	Mât de drapeau		2.20 \$	4.40 \$		√			
	Panneau interdiction de stationnement		0.30 \$	0.60 \$		√			01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Panneau sandwich		3.90 \$	7.80 \$		√			
	Parasols+bases (un lot de 4)		65.60 \$	131.20 \$		√			
	Podium (médailles)		16.70 \$	33.40 \$		√			
	Promontoire 4'x7' en bois sur roulette		10.80 \$	21.60 \$		√			
	Réfrigérateur standard		24.50 \$	49.00 \$		√			
	Table basse 30"dia x 24"h		10.00 \$	20.00 \$		√			
	Table cocktail noire 24" dia x 42"h		10.00 \$	20.00 \$		√			
	Table de 6'		2.00 \$	4.00 \$		√			
	Table ronde 5'		3.10 \$	6.20 \$		√			
	Tabouret		2.90 \$	5.80 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques									
	Barre d'alimentation électrique	109 \$ par transport (aller- retour) (327 \$ en dehors des heures de travail régulières)	1.30 \$	2.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours. Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Clear-com à fil - 5 stations		68.30 \$	136.60 \$		√			
	DI		2.70 \$	5.40 \$		√			
	Dimmer 12 canaux		32.80 \$	65.60 \$		√			
	Extension 25'		3.00 \$	6.00 \$		√			
	Extension 50'		6.10 \$	12.20 \$		√			
	Extension 100'		12.30 \$	24.60 \$		√			
	Extension 50 ampères (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√			
	Extension cam-lock (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√			
	Extension Socapex (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√			
	Câble XLR (par pied)		0.60 \$	1.20 \$		√			
	Fresnel		2.20 \$	4.40 \$		√			
	Haut-parleur EON JBL		5.50 \$	11.00 \$		√			
	Haut-parleur PRX612 JBL		13.60 \$	27.20 \$		√			
	Haut-parleur Yamaha DBR12		13.60 \$	27.20 \$		√			
	Lecteur CD		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Découpe ellipsoïdale 36 degrés (Leko)		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Lumière à clip		1.30 \$	2.60 \$		√			
	Lumière barre led		5.50 \$	11.00 \$		√			
	Manfrotto (trépied d'éclairage)		13.60 \$	27.20 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques (suite)									
	Marche pour praticable 2 paliers	109 \$ par transport (aller- retour) (327 \$ en dehors des heures de travail régulières)	8.70 \$	17.40 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours. Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Micro		2.70 \$	5.40 \$		√			
	Micro-casque (avec UHF)		27.30 \$	54.60 \$		√			
	Multipaires 100 pieds (snake son)		13.60 \$	27.20 \$		√			
	Panneau de distribution 208 Volts 32 sorties 20 amp. (maison)		27.30 \$	54.60 \$		√			
	Panneau de 50 AMPS		27.30 \$	54.60 \$		√			
	Passe-fils (rack de 20)		54.60 \$	109.20 \$		√			
	Pieuvre M/F 20 amps		1.30 \$	2.60 \$		√			
	Praticable 4'x4' en aluminium		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Praticable 4'x8' en aluminium avec jupe		9.60 \$	19.20 \$		√			
	Projecteur informatique		68.30 \$	136.60 \$		√			
	Remorque de transformation électrique		136.60 \$	273.20 \$		√			
	Rideau de velours noir de 10' de long auto-portant avec base		8.10 \$	16.20 \$		√			
	Système de son EON one pro		20.50 \$	41.00 \$		√			
	Système de son EON one		17.70 \$	35.40 \$		√			
	Système de son complet pour prestation*		546.40 \$	1 092.80 \$		√			
	Télé 55" 4k DEL sur pied		41.00 \$	82.00 \$		√			
	Transformateur 600V 35 kva (A) - panneau de distribution inclus		20.50 \$	41.00 \$		√			
	Transformateur 600V 45 kva (B) - panneau de distribution inclus		24.50 \$	49.00 \$		√			
	Transformateur 600V 45 kva (D)		24.50 \$	49.00 \$		√			
	Transformateur 600V 112,5 kva (C)		34.10 \$	68.20 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 684
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.3 Équipements lourds									
	Bac à déchets 240 litres noir	218 \$ par transport (aller- retour) (654 \$ en dehors des heures de travail régulières)	6.50 \$	13.00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours. Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Bac de compost de 240 litres brun		6.50 \$	13.00 \$		√			
	Bac de récupération de 240 litres bleu		6.50 \$	13.00 \$		√			
	Bandes de patinoire (par panneau)		7.90 \$	15.80 \$		√			
	Baril 1000 litres		15.90 \$	31.80 \$		√			
	Barricade de foule		3.75 \$	7.50 \$		√			
	Bloc de béton 250 livres		5.40 \$	10.80 \$		√			
	Bloc de béton 2 200 livres		10.30 \$	20.60 \$		√			
	Brasero		59.60 \$	119.20 \$		√			
	Chapiteau 10'x15'		87.60 \$	175.20 \$		√			
	Chapiteau 20'x20'		112.50 \$	225.00 \$		√			
	Estrade 400 places		311.60 \$	623.20 \$		√			
	Estrade métallique 3 paliers		72.90 \$	145.80 \$		√			
	Estrade métallique 4 paliers		75.10 \$	150.20 \$		√			
	Estrade métallique 5 paliers		92.80 \$	185.60 \$		√			
	Roulotte 24 pieds		135.00 \$	270.00 \$		√			
	Roulotte 32 pieds		161.25 \$	322.50 \$		√			
	Roulotte 40 pieds		212.20 \$	424.40 \$		√			
	Scène SL100*		795.70 \$	1 591.40 \$		√			
	Supa track - palette simple (25 morceaux de 4'x3')		79.60 \$	159.20 \$		√			
	Supa track - palette double (50 morceaux de 4'x3')		159.10 \$	318.20 \$		√			
	Support à vélo		2.60 \$	5.20 \$		√			
	Table pique-nique		7.90 \$	15.80 \$		√			
	Tente 10'x10' ville bleue		69.00 \$	138.00 \$		√			
	Tourets		5.30 \$	10.60 \$		√			
	Triangle de bandes de patinoire (affichage)		23.80 \$	47.60 \$		√			

SERVICE DE LA VIE CITOYENNE - POLITIQUE D'ANNULATION

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE - (Activités des organismes exclues)

LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SONT PAS REMBOURSABLES, SAUF :

1. Si l'activité est annulée ou modifiée par la Ville → remboursement complet (100%).
2. Pour une raison médicale (avec billet)
 - Remplir le formulaire d'annulation ;
 - Joindre un billet médical ;
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Des frais d'annulation de 20%, jusqu'à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de note de crédit.

3. Si la demande d'annulation a été faite dans les délais

DÉLAIS D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION APPLICABLES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
	75 \$ et plus	75 \$ et moins	
Au plus tard, 24 heures suivant l'inscription.	Aucun frais	Aucun frais	- Remboursé si plus de 75 \$
De 24 heures suivant l'inscription, jusqu'à 48 heures avant le premier cours.	15 \$	20 % du montant	- Note de crédit au dossier si moins de 75 \$
À partir de 48 heures avant le début de la session jusqu'à la fin de la session.	- Aucun remboursement à l'exception d'une raison médicale - Si applicable, 15 \$	- Aucun remboursement à l'exception d'une raison médicale - Si applicable, 20 % du montant	Si applicable : - Remboursé si plus de 75 \$ - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$

Le montant du remboursement accordé sera calculé en tenant compte des frais d'annulation, des séances déjà suivies ainsi que du rabais familial applicable.

Toute note de crédit émise sera valide pour une période d'un an à compter de sa date d'émission. Au besoin, la note de crédit peut être transférée à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.

CAMPS DE JOUR – Relâche scolaire et Été

LES FRAIS D’INSCRIPTION NE SONT PAS REMBOURSABLES, SAUF :

- 1. **Si l’activité est annulée ou modifiée par la Ville** → remboursement complet (100%).
- 2. **Pour une raison médicale (avec billet)**
 - Remplir le formulaire d’annulation;
 - Joindre un billet médical;
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Des frais d’annulation de 20%, jusqu’à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de crédit.

- 3. **La demande d’annulation a été faite dans les délais**

DÉLAIS D’ANNULATION	FRAIS D’ANNULATION APPLICABLES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
	75 \$ et plus	75 \$ et moins	
Relâche : Avant le 31 janvier (inclusivement) Été : Avant le 31 mai (inclusivement)	15 \$	20 %	- Remboursé si plus de 75 \$ - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$
Relâche : Du 1 ^{er} février à 7 jours avant le début du camp Été : Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	30 \$	30 %	
Relâche et Été : Moins de 7 jours avant le début du camp	Aucun remboursement	Aucun remboursement	

- 4. **Raisons disciplinaires (expulsion du camp)**

Le montant du remboursement accordé sera calculé en tenant compte des frais d’annulation, des journées assistées ainsi que du rabais familial applicable. Les frais d’annulation sont de 30%, jusqu’à un maximum de 30 \$. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$, celui-ci sera remis sous forme de crédit.

Toute note de crédit émise sera valide pour une période d’un an à compter de sa date d’émission. Au besoin, la note de crédit peut être transférée à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l’utiliser pour n’importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.

SERVICE DE LA VIE CITOYENNE - POLITIQUE DE RÉSERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

(Cette politique ne s'applique pas aux organismes reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et communautaires)

LOCATION AU CENTRE D'ART DIANE-DUFRESNE, CENTRE AQUATIQUE JACQUES-DUPUIS (INCLUANT PISCINES EXTÉRIEURES) ET AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Procédure de paiement :

- Un dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation (ne s'applique pas pour les réservations du réseau scolaire).
- Le solde est exigible sept (7) jours avant le début de l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit au Centre d'art Diane-Dufresne, au centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Réseau des bibliothèques :

- Une annulation reçue vingt-et-un (21) jours ou plus avant la date de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation reçue entre sept (7) et vingt (20) jours sera remboursée par chèque excluant le dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation reçue à moins de sept (7) jours avant la date de réservation : aucun remboursement.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé en totalité par chèque, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

LOCATION D'AUTRES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Procédure de paiement :

- Pour une réservation de trois (3) jours ou moins, la totalité des frais de location sera exigée sept (7) jours avant le début de l'activité.
- Pour une réservation de plus de trois (3) jours, un montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé sept (7) jours avant le début de l'activité. À la date correspondant à la moitié des jours de réservation (mi-terme), un dernier montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé.
- En ce qui concerne la location de plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est supérieure à celle indiquée au contrat, une facture sera émise dans les sept (7) jours suivant l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du Service de la vie citoyenne.

- Une annulation complète reçue sept (7) jours ou plus avant la date de début de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation complète reçue à moins de sept (7) jours avant la date de début de la réservation sera remboursée par chèque en excluant 20 % du montant total du contrat pour la période couverte qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation complète reçue au moins deux (2) jours avant le début de la réservation en raison de facteurs météorologiques approuvée par le service concerné sera remboursée en totalité par chèque (activités extérieures seulement).
- Une annulation partielle reçue au moins deux (2) jours avant le jour visé sera remboursée en totalité par chèque.
- En ce qui concerne la location des plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est inférieure à celle indiquée au contrat, le client sera remboursé par chèque jusqu'à concurrence de 20 % du montant déjà acquitté.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé par chèque en totalité, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

Note dans tous les cas :

Les frais relatifs à la SOCAN devront être acquittés par le locataire pour toute activité impliquant de la diffusion musicale.

Un permis de réunion ou de vente d'alcool est obligatoire pour toute activité servant ou vendant des produits alcoolisés dans les bâtiments municipaux ou plateaux sportifs. La demande et les frais associés sont à la charge du locataire. Lors de la réservation, si le tout est accepté par le Service émettant le contrat, un délai de quatre (4) semaines minimums est à prévoir afin de recevoir votre permis d'alcool avant la tenue de votre événement. Vous devez laisser à la municipalité une copie de la demande de permis d'alcool une fois signée par un officier municipal.

NUMÉROS D'INSCRIPTION AUX TAXES DE VENTE

	Numéro de TPS	Numéro de TVQ
Tarification municipale générale (excluant les tarifications spécifiques)	123294878 RT0001	1006020531 TQ0001
Tarification spécifique au complexe sportif Gilles-Tremblay	123294878 RT0002	1006020531 TQ0002
Tarification spécifique au centre communautaire Laurent-Venne	123294878 RT0003	1006020531 TQ0003